

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le jeudi 24 novembre 2016 à 20h00 à l'Hôtel de Ville, située au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, et les conseillers, Nancy Draper-Maxsom, Dr. Jean Amyotte, Thomas Howard et Inès Pontiroli.

Également présents, M. Benedikt Kuhn, directeur général et Mme Ginette Chevrier-Bottrill, directrice des finances et des ressources humaines, ainsi que quelques contribuables.

Absences motivées : M. Edward McCann, conseiller (jugement de la Cour Supérieure) et M. Brian Middlemiss, maire-suppléant.

M. Larose, Président de l'assemblée, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 20h00.

**PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS**

James Eggleton - Règlement concernant les contrats de déneigement (Critères)

**16-11-2975**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Parole au public et questions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dotation – Directeur du service de l'urbanisme
4. Contrat de service – Analyse de dossiers – Urbanisme
5. Dotation – Chef de division des travaux publics
6. Contrat - Chef de division des travaux publics par intérim
7. Octroi de contrat - Services d'ingénierie plans, devis et surveillance - Projet de réfection du chemin de la Montagne Phase #2
8. Déneigement du chemin du Camp Gatineau
9. Période de question du public
10. Levée de l'assemblée
- 11.

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli  
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

**À 20h05, le huis-clos est demandé par le maire, M. Roger Larose.**

**À 20h35, le huis-clos est levé.**

**16-11-2976**

**DOTATION – DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le poste de direction du service d'urbanisme est vacant ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté le directeur général, la directrice des finances et ressources humaines et un consultant externe en ressources humaines, M. André Lacaille à procéder au recrutement afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT les entrevues menées par le comité de sélection et qu'une candidature s'est démarquée et a été retenue par le comité de sélection ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande au conseil l'embauche de Monsieur Louis Montgrain à titre de directeur du service de l'urbanisme ;

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli  
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la recommandation du comité et autorise l'embauche de Monsieur Louis Montgrain à titre de directeur du service de l'urbanisme, et ce à compter du 4 janvier 2017.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU, telles que négociées et convenues, les modalités d'embauche suivantes, le tout en conformité à la politique de rémunération globale à l'égard des employés cadres et les clauses particulières suivantes :

- Rémunération annuelle à l'échelon 5 pour le poste de directeur du service de l'urbanisme,
- Passation à l'échelon 6 après 6 mois de service après une évaluation favorable ;
- 4 semaines de vacances (soit 20 jours) rémunérées en 2017;
- Adhésion à l'ordre des urbanistes du Québec défrayé par la Municipalité.

Adoptée

**16-11-2977**

**CONTRAT DE SERVICE – ANALYSE DE DOSSIER : URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le poste de direction du service d'urbanisme est vacant;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en fonction du nouveau directeur du service d'urbanisme est prévu pour le 4 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer le suivi des dossiers de façon diligente;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du directeur général;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom  
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise le directeur général à conclure un contrat avec M. Louis Montgrain pour l'analyse de dossiers et de règlements au tarif de 50\$/ heure pour un maximum de 25 heures.

Le vote est demandé :

Pour :	Thomas Howard	Contre :	Dr. Jean Amyotte
	Nancy Draper-Maxsom		Inès Pontiroli
	Roger Larose		

Adoptée sur division

**16-11-2978**

**CONTRAT - CHEF DE DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT la résolution # 16-10-2919;

CONSIDÉRANT la prestation de travail du titulaire du poste;

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli  
Appuyé par : Dr. Jean Amyotte

ET RÉSOLU de résilier le contrat avec l'employé # 02-0074 en date du 9 décembre 2016.

Adoptée

